

- RÉPUBLIQUE FRANÇAISE -

Département de la HAUTE-SAVOIE
Arrondissement de THONON-LES-BAINS
Canton d'EVIAN-LES-BAINS
Commune de LA CHAPELLE D'ABONDANCE



CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la séance du 27 Avril 2022

Etaient présents : M. DAVID-CRUZ Gérard, M. VUILLOUD Gilbert, M. BOVARD Jean-Marie, M. Fabrice LEBRASSEUR, M. Valéry CRUZ-MERMY, M. CATTANEO Thierry, Mme CREPY-BANFIN Audrey, M. MECCA Jean-Louis, M. Nicolas TRINCAZ,

Etaient excusés : , M. GUFFROY François-Maxime

Etaient absents : M. DANEL Simon, M. CRUZ-MERMY Jean-Jacques, M. BLANC Didier, M. GRILLET-AUBERT Jacques, Mme GINON Céline.

Début de séance : 18 H 02

Nombre de conseillers municipaux présents : 9
Nombre de conseillers municipaux ayant donné pouvoir : 1
Nombre de conseillers municipaux votants : 10

Assistaient également à la réunion : Christophe BRACHET, Directeur Général des Services, Valerie SANDIAN MOUTHON Adjointe Administrative.

Désignation du secrétaire de séance :

Conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rappelle que l'article L 2121-15 du même code prévoit qu'au début de chacune des séances, le Conseil Municipal nomme un membre pour remplir les fonctions de secrétariat de séance, dont le rôle consiste principalement à la rédaction des procès-verbaux.

Madame Audrey CRÉPY-BANFIN présente sa candidature.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Désigne Madame Audrey CRÉPY-BANFIN comme secrétaire de la séance du Conseil Municipal en date du 27 Avril 2022.

Monsieur Le Maire demande à son conseil municipal le report de la délibération votant le plan de financement secteur les Plagnes par d'information. Le Conseil Municipal, approuve ce report, à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte-rendu du 25 mars 2022 .

Administration générale - Finances :

1. **N°2022.04.026** : TARIFS SKI ALPIN POUR LA SAISON 2022/2023
2. **N°2022.04.027** : ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION POUR LA CLASSE VERTE
3. **N°2022.04.028** : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 – Budget annexe Eau

Administration générale :

4. **N°2022.04.029** : ATTRIBUTION DES CHEQUES CADEAUX

Relevé de décisions :

1. Budget Remontées mécaniques
2. Urbanisme

Informations diverses :

1. Ruisseau de Chevenne – secteur La Sauge
2. Bio en Abondance représenté par M. Vincent FAIVRE – Bail au Bâtiment Les Petits Chamois
3. Cérémonie du 8 mai
4. Notification Safer -vente terrain DBX Immobilier

DELIBERATIONS

1. N°2022.04.026 : TARIFS SKI ALPIN POUR LA SAISON 2022/2023

Monsieur le Maire informe que c'est la première fois que Les Portes du Soleil payeront une redevance à la SELCA dû à l'augmentation des passages sur les domaines skiables Alpin de La Chapelle d'Abondance (avec Les forfaits Portes du Soleil).

Aussi concernant la demande de plusieurs conseillers Municipaux sur les tarifs préférentiel des forfaits saisons La Chapelle d'Abondance pour les résidents, Monsieur Le Maire informe qu'il est en attente d'information concernant la carte G.I.A qui donnerait accès à ces tarifs.

Vu la convention de délégation de service public signée avec la Société d'Exploitation de La Chapelle d'Abondance (SELCA) le 12 novembre 2019 ;

Vu la proposition du délégataire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la tarification des titres de transport « La Chapelle » pour la saison d'hiver 2022/2023 mentionnée ci-dessous : **TARIFS PUBLICS INDIVIDUELS/FAMILLES**

	Adulte	Enfant	Jeune/Sénior	Etudiants
PUBLICS				
1 aller retour	7.60 €	7.00 €		
Pack 3 A/R	20.00 €			
Pack 6 A/R	41.00 €			
Forfait rando	11.00 €			
5h00	27.00 €	20.00 €	24.00 €	24.00 €
1 jour	31.00 €	24.00 €	28.00 €	28.00 €
1 jour samedi caisse	23.00 €			
2 jours	62.00 €	46.00 €	56.00 €	56.00 €
3 jours	88.00 €	66.00 €	79.00 €	79.00 €
4 jours	108.00 €	82.00 €	98.00 €	98.00 €
5 jours	129.00 €	97.00 €	116.00 €	116.00 €
5 jours NC	132.00 €	99.00 €	120.00 €	120.00 €
6 jours	148.00 €	111.00 €	133.00 €	133.00 €
7 jours	173.00 €	129.00 €	155.00 €	155.00 €
Saison	431.00 €	322.00 €	387.00 €	387.00 €
FAMILLES				
5h00	24.00 €	18.00 €	22.00 €	
1 jour	28.00 €	22.00 €	25.00 €	
2 jours	56.00 €	41.00 €	50.00 €	
3 jours	79.00 €	59.00 €	71.00 €	
4 jours	97.00 €	74.00 €	88.00 €	
5 jours	116.00 €	87.00 €	104.00 €	
5 jours NC	119.00 €	89.00 €	108.00 €	
6 jours	133.00 €	100.00 €	120.00 €	
7 jours	156.00 €	116.00 €	140.00 €	
Saison	388.00 €	290.00 €	348.00 €	

TARIFS GROUPES

Groupes 13 - 49 -10%			
5h00	24.30 €	18.00 €	21.60 €
1 jour	27.90 €	21.60 €	25.20 €
2 jours	55.80 €	41.40 €	50.40 €
3 jours	79.20 €	59.40 €	71.10 €
4 jours	97.20 €	73.80 €	88.20 €
5 jours	116.10 €	87.30 €	104.40 €
5 jours NC	118.80 €	89.10 €	108.00 €
6 jours	133.20 €	99.90 €	119.70 €
7 jours	155.70 €	116.10 €	139.50 €
Groupes 50-99 - 15%			
5h00	23.00 €	17.00 €	20.40 €
1 jour	26.40 €	20.40 €	23.80 €
2 jours	52.70 €	39.10 €	47.60 €
3 jours	74.80 €	56.10 €	67.20 €
4 jours	91.80 €	69.70 €	83.30 €
5 jours	109.70 €	82.50 €	98.60 €
5 jours NC	112.20 €	84.20 €	102.00 €
6 jours	125.80 €	94.40 €	113.10 €
7 jours	147.10 €	109.70 €	131.80 €
Groupes 100 et + -20%			
5h00	21.60 €	16.00 €	19.20 €
1 jour	24.80 €	19.20 €	22.40 €
2 jours	49.60 €	36.80 €	44.80 €
3 jours	70.40 €	52.80 €	63.20 €
4 jours	86.40 €	65.60 €	78.40 €
5 jours	103.20 €	77.60 €	92.80 €
5 jours NC	105.60 €	79.20 €	96.00 €
6 jours	118.40 €	88.80 €	106.40 €
7 jours	138.40 €	103.20 €	124.00 €

TARIFS PRESCRIPTEUR SEJOUR ENFANTS/COLONIES

PSE - Prescripteur Séjour Enfants / Colo		
	Skieur	Encadrant
5h00	17.50 €	19.30 €
1 jour	18.70 €	20.40 €
2 jours	34.20 €	39.70 €
3 jours	52.10 €	58.90 €
4 jours	54.80 €	70.80 €
5 jours	66.60 €	85.20 €
5 jours NC	76.90 €	93.20 €
6 jours	81.50 €	101.70 €
7 jours	89.00 €	113.60 €

TARIFS CLASSE DE NEIGE

CDN - Classe De Neige	
	-16 ans
3h00	9.50 €
matin / a-m	11.00 €
1 jour	17.90 €
6 x 5h00 / 7j	83.00 €
5j (3h/j)	41.00 €
6j (3h/j)	49.40 €
7j (3h/j)	54.60 €
8j (3h/j)	59.90 €
9j (3h/j)	68.30 €
10j (3h/j)	73.50 €
11j (3h/j)	79.80 €
12j (3h/j)	85.60 €
13j (3h/j)	91.40 €
1 aller retour	6.50 €

AUTRES TARIFS

Débutant Crêt béni			
Débutant 5h00	24.70 €	19.80 €	21.40 €
Débutant 1 jour	26.80 €	21.40 €	22.60 €
Débutant 2 jours	51.50 €	39.70 €	44.00 €
Intempérie – Fermeture secteur Braitaz			
Intempérie 5h00	24.70 €	19.80 €	21.40 €
Intempérie 1 jour	26.80 €	21.40 €	22.60 €
Intempérie 2 jours	51.50 €	39.70 €	44.00 €
AUTRES TARIFS			
happy ski	15.50 €	12.90 €	
Saison résident	241.00 €	168.20 €	204.60 €
matin/a-m scolaire	8.60 €		
1 jour course	15.00 €		
forfait saison employé	241.00 €		
PMR – Personnes à Mobilité Réduite			
	Tarif unique	Accompagnateur	
5h00	13.50 €	13.50 €	
1 jour	15.50 €	15.50 €	
2 jours	31.00 €	31.00 €	
3 jours	44.00 €	44.00 €	
4 jours	54.00 €	54.00 €	
5 jours	64.50 €	64.50 €	
5 jours NC	66.00 €	66.00 €	
6 jours	74.00 €	74.00 €	
7 jours	86.50 €	86.50 €	
Saison	215.50 €		
Adhérents carte GIA			
1 jour (en caisse)	24.70 €	18.30 €	22.60 €
5h00 (uniquement sur internet)	20.40 €	15.00 €	18.30 €
1 jour (uniquement sur internet)	23.60 €	17.20 €	21.40 €
Adhérents AARCA			
Saison La Chapelle d'Abondance	241.00 €	168.20 €	204.60 €

TARIFS PROFESSIONNEL

PRO LCA 10%			
3 jours	79.20 €	59.40 €	71.10 €
4 jours	97.20 €	73.80 €	88.20 €
5 jours	116.10 €	87.30 €	104.40 €
5 jours NC	118.80 €	89.10 €	108.00 €
6 jours	133.20 €	99.90 €	119.70 €
7 jours	155.70 €	116.10 €	139.50 €

TARIFS INTERNET

	Adulte	Enfant	Jeune/Sénior	Etudiants
PUBLICS INTERNET				
5h00	25.70 €	19.00 €	22.80 €	22.80 €
1 jour	29.50 €	22.80 €	26.60 €	26.60 €
1 jour samedi internet	22.80 €			
2 jours	58.90 €	43.70 €	53.20 €	53.20 €
3 jours	83.60 €	62.70 €	75.10 €	75.10 €
4 jours	102.60 €	77.90 €	93.10 €	93.10 €
5 jours	122.60 €	92.20 €	110.20 €	110.20 €
5 jours NC	125.40 €	94.10 €	114.00 €	114.00 €
6 jours	140.60 €	105.50 €	126.40 €	126.40 €
7 jours	164.40 €	122.60 €	147.30 €	147.30 €
Saison	409.50 €	305.90 €	367.70 €	367.70 €
FAMILLES INTERNET				
5h00	22.80 €	17.10 €	20.90 €	
1 jour	26.60 €	20.90 €	23.80 €	
2 jours	53.20 €	39.00 €	47.50 €	
3 jours	75.10 €	56.10 €	67.50 €	
4 jours	92.20 €	70.30 €	83.60 €	
5 jours	110.20 €	82.70 €	98.80 €	
5 jours NC	113.10 €	84.60 €	102.60 €	
6 jours	126.40 €	95.00 €	114.00 €	
7 jours	148.20 €	110.20 €	133.00 €	
Saison	368.60 €	275.50 €	330.60 €	

- La tarification sera valable du samedi 17 décembre 2022 au dimanche 26 mars 2023.

2. N°2022.04.027 : ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION POUR LA CLASSE VERTE

Monsieur le Maire informe que c'est la première fois que Les Portes du Soleil payeront une redevance à la SELCA dû à l'augmentation des passages sur les domaines skiables Alpin de La Chapelle d'Abondance (avec Les forfaits Portes du Soleil).

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 1611-4, L 2121-29, L 2311-7 ;
- La loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association ;
- Le budget de l'exercice en cours ;
- La demande de subvention de l'école publique de La Chapelle d'Abondance pour une classe de découverte se déroulant du 16 au 20 mai 2022 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** à la Coopérative Scolaire Ecole Publique de La Chapelle d'Abondance une subvention d'un montant de 160,00 € par élève participant soit un montant de 6 240,00 € (Huit mille euros) ;
- **DIT** que cette somme sera mandatée à l'article 6574 Subventions du budget primitif principal 2022.

3. N°2022.04.028 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 – Budget annexe Eau

Monsieur le Maire informe que suite aux écritures comptable dû à la récupération des l'excédents du budget eau 2020 le Compte Administratif 2021 doit être approuvé.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le transfert de la compétence « eau » à la Communauté de Communes du Pays d'Evian Vallée d'Abondance,

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires le cas échéant de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021 (du 1^{er} janvier au 19 mai 2021) pour le budget annexe « eau ». Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

4. N°2022.04.029 : ATTRIBUTION DES CHEQUES CADEAUX

Vu la définition de l'action sociale donnée par l'article 9 de la loi du 13 juillet 1983,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 9,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique et notamment son article 88-1,

Considérant que les prestations d'action sociale, individuelles ou collectives, sont attribuées indépendamment du grade, de l'emploi ou de la manière de servir (art. 9 de la loi n° 83-634),

Considérant qu'une valeur peu élevée de chèques cadeaux attribués à l'occasion de Noël ou pour mission ponctuelle n'est pas assimilable à un complément de rémunération,

Considérant que l'assemblée délibérante reste libre de déterminer les types d'actions, le montant des dépenses, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre,

Monsieur le Maire précise ce qui suit :

1/ Les chèques cadeaux sont attribués aux agents titulaires, stagiaires, contractuels (CDI ou CDD de droit privé ou public) présent au 15 décembre de l'année et justifiant d'au moins 4 mois de présence sur l'année écoulée dans la collectivité.

2/ Les chèques cadeaux sont attribués en fonction de l'assiduité de l'agent (décompter à partir d'un mois d'absence cumuler) et du temps de travail de l'agent.

3/ Les chèques cadeaux sont attribués en fonction du temps de travail effectif de l'agent si celui-ci est à temps non complet.

4/ L'attribution des chèques cadeaux sont à la discrétion de Monsieur le Maire. Il se réserve le droit d'attribuer des chèques cadeaux aux élus, personnels communaux ou extérieurs fortement impliqués lors d'une tâche donnée (ex : agent recenseur). Le montant maximum étant de 120€.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité ;

Décide :

ACCEPTE d'attribuer des chèques cadeaux aux élus, personnels communaux ou extérieurs.

DIT que ces chèques cadeaux sont attribués dans les conditions décrites ci-dessus.

DIT que les crédits budgétaires sont inscrits au budget principal communal.

Relevé de décisions :

Finances :

Période du 01 janvier 2022 au 20 avril 2022

OBJET de la dépense	Montant TTC engagé
Remontées mécaniques	
AQUA THERMIC Réparation Fuites d'eaux au Restaurant d'Altitude au Crêt Béni	2 585,34 €
CHALET LAUSENAZ S.A.S. Pose cylindres passe général foyer 4 saisons	1774.62 €
PERRIN PUBLICITE Panneaux travaux neige de culture	2431.20 €
STRATORIAL SARL Audit financier lca prochaine DSP 2 candidats	25 830.00 €
DIANEGE SA Audit contrat existant Et proposition DPS domaines skiabls	13 575.00 €
CABINET AVOCATS P. PETIT ET ASSOCIÉS Assistance juridique Nouvelle DSP	12 555.00 €
MAX FAVRE-MIVILLE ET FILS Installation robinet puisage chaud et froid local ménage	522.48 €

Urbanisme :

Décision de la commission urbanisme du 20 janvier 2022 au 27 avril 2022

Déclaration préalable de travaux :

DP07405821B0001 MAILHABIAU Philippe déposé 07 janvier 2022

Pose d'une fenêtre de toit – Velux au 125 Route de la Sauge, Les Airelles 2B appt 15.

AVIS FAVORABLE de la commission le 12 janvier 2022.

ARRETE DE NON-OPPOSITION A UNE DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX EN DATE DU 1^{ER} FEVRIER 2022

DP07405821B0002 CATIER Thierry déposé le 07 janvier 2022

Pose d'une fenêtre de toit – Velux au 127 Route de la Sauge, Les Airelles 2C appt 19.

AVIS FAVORABLE de la commission le 12 janvier 2022.

ARRETE DE NON-OPPOSITION A UNE DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX EN DATE DU 1^{ER} FEVRIER 2022

DP07405821B0004 CUSIN Michel déposé le 23 Février 2022

Restauration d'un Chalet d'Alpage

AVIS FAVORABLE de la commission le 2 Février 2022.

ARRETE DE NON-OPPOSITION A UNE DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX EN DATE DU 23 FEVRIER 2022

DP07405821B0006 SÉGUIGNE Sarah déposé le 31 Janvier 2022

Création d'une fenêtre de toit de type vélux
AVIS FAVORABLE de la commission le 2 février 2022.
ARRETE DE NON-OPPOSITION A UNE DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX EN DATE DU 15 AVRIL 2022

DP07405821B0008 SCI LE FER ROUGE déposé le 9 mars 2022

Construction d'un abri ouvert sur 3 places de parkings
PAS D'AVIS de la commission.
ARRETE D'OPPOSITION A UNE DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX EN DATE DU 21 MARS 2022

DP07405821B0009 DAVID-CRUZ André déposé le 14 mars 2022

Pose d'un Vélux
AVIS FAVORABLE de la commission le 16 mars 2022
ARRETE DE NON-OPPOSITION A UNE DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX EN DATE DU 11 AVRIL 2022

DP07405821B0011 BLAKE Sarah déposé le 25 mars 2022

Changement de destination partielle d'une ancienne ferme
AVIS DÉFAVORABLE de la commission le 28 mars 2022.
ARRETE D'OPPOSITION A UNE DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX EN DATE DU 15 AVRIL 2022

Demande de Permis de Construire :

PC07405821B0029 GUILLOU Cendrine du 27 décembre 2022

Construction d'un chalet Bois-Béton au lieu-dit les Plagnes parcelles A1923 et A1925.
ARRETE ACCORDANT UN PERMIS DE CONSTRUIRE EN DATE DU 9 MARS 2022

PC07405821B0024 BOVARD Frédérique le 7 décembre 2021

Construction de bâtiments agricoles comprenant 1 bâtiment principal ; étable, grange, fromagerie, appartement de fonction (local de surveillance inférieure à 40m² de surface plancher) et 1 bâtiment annexe ; plate-forme à fumier couverte.
ARRETE ACCORDANT UN PERMIS DE CONSTRUIRE EN DATE DU 16 MARS 2022

PC07405821B0025 MAISONS EDEN SAS – M. INDRI déposé le 17 décembre 2021

Construction de 3 bâtiments à usage d'habitations collectifs pour 40 logements et 51 places de stationnements et 9 places visiteurs.
ARRETE ACCORDANT UN PERMIS DE CONSTRUIRE EN DATE DU 8 AVRIL 2022

PC07405819B0009-MO1 MAXIT HUBERT - déposé le 23 février 2022

Agrandissement d'une maison, modification de l'emprise, de la toiture et des façades
ARRETE REFUSANT UN PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIF EN DATE DU 15 AVRIL 2022

PC07405822B0001 LUCAS Jean déposé le 23 février 2022

Agrandissement d'un chalet existant -296 Route du Saix – Parcelle C947
ARRETE ACCORDANT UN PERMIS DE CONSTRUIRE EN DATE DU 8 AVRIL 2022

Déclaration d'intention d'aliéner

BONNET-KETELS / ERGUL Vente de Bâti sur terrain propre parcelles B172, B173, B1611, B1612 superficie totale 697m² montant 90000 € : **La Mairie de Prémpte pas, le 2 mars 2022**

LAHOCHÉ-SOUGAKOFF/ FAUCONNET-COUVERT Vente d'un appartement T2, cave, place de parking résidence PIERRE BLANCHE 107 Chemin du WAPIPITI PARCELLE A 533 montant 192 150 € : **La Mairie de Prémpte pas, le 9 mars 2022**

HANS HERVÉ / HAMERS Vente d'un appartement Résidence Perce Neige 1346 Route des Frasses Parcelle B 2835 montant 298000 € : **La Mairie de Prémpte pas, le 31 mars 2022.**

WALDHAUSSER-GONNET / LOVES-GAZENBEEK Vente d'un appartement de 98.98 m² Résidence Étoile du matin 425 Route de la ville du Nant parcelle C1802 montant 420 000 € : **La Mairie de Prémpte pas, le 11 avril 2022.**

Certificat d'Urbanisme opérationnel

CUB07405822B0005 CONSORT MENNESON déposé le 31 janvier 2022

Création d'un lot de 724 m² pour la construction d'une maison à usage d'habitation.

AVIS FAVORABLE (sous réserves de précisions sur l'emplacement de la maison sur le terrain et la voie d'accès) de la commission le 2 février 2022.

ARRETE DE NON-OPPOSITION A UNE DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX EN DATE DU 21 MARS 2022

Questions diverses ;

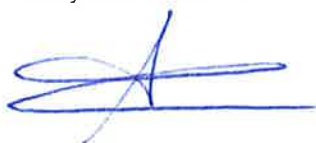
1. Ruisseaux de Chevenne – secteur La Saugé

Monsieur Le Maire informe son Conseil Municipal qu'une réunion est prévue en date du 2 mai 2022 avec Mme CHOCON Lalie concernant le nettoyage des ruisseaux car compétence de la CCPEVA.

2. Bio en Abondance représenté par M. Vincent FAIVRE – Bail au Bâtiment Les Petits Chamois

Monsieur Le Maire informe son Conseil Municipal qu'à partir du 2 mai 2022 M. VINCENT FAIVRE du magasin BIO en ABondance s'installera dans le bâtiment des petits Chamois (ancien périscolaire), un bail précaire d'un an est fait avec un loyer de 600 € par mois hors charges (eau et électricité) paiement par virement automatique le 5 de chaque mois un justificatif de la mise en place du virement permanent lui sera demandé à la signature du bail.

La secrétaire de séance,
Audrey CREPY-BANFIN.



Le Maire,
Gérald DAVID-CRUZ.

